

Qui est le collectif ?

Le collectif intercommunal « décharge de Castries » regroupe les six villages autour de la décharge : Assas, Castries, Guzargues, Montaud, Saint Drézery, Teyran. Des associations et des citoyens des villages environnants ont rejoint ce collectif.

Une association va très prochainement être créée.

Qu'a fait le collectif?

- Réunion publique d'information à Saint Drézery (19 janvier)
- Réunion publique d'information à Teyran (03 février)
- Table ronde à Montaud (06 février)
- Réunion publique d'information à Castries (07 février)
- Apéro Contestataire dans le Parc de Saint Drézery (4 février)
- Mobilisation devant la Mairie de Castries (17 février)
- ...d'autres actions et mobilisations sont à venir...

Nous venons de remporter une première victoire

Grâce à l'engagement du **Collectif** et à la mobilisation des populations, nous sommes heureux de vous annoncer que, sous la pression populaire, les municipalités des 6 communes concernées, dont celle de Castries, ont voté **contre le projet d'extension de la décharge de Castries**. Cette première victoire montre que l'engagement massif des citoyens permet d'infléchir des décisions que certains considéraient comme acquises et qu'il n'y a pas de fatalité.

Cette victoire n'est qu'un début et, grâce à vous, d'autres suivront.

Merci à tous de votre engagement.

Comment aider le collectif ?

En adhérant au collectif au prix de 10€ ou en faisant un don
En achetant des autocollants « stop décharge de Castries »
En nous aidant par vos compétences

Envoyez vos chèques à l'ordre « collectif intercommunal décharge de Castries » à l'adresse suivante : **Mas de Cadenet, 34160 Castries**



INFORMATIONS

*Collectif Intercommunal
Décharge de Castries
www.dechargedeCastries.fr*

En réponse à la lettre d'informations de Montpellier Agglomération que vous avez reçue dans vos boîtes aux lettres, le collectif « **Décharge de Castries** » vous donne ici des informations factuelles et non partisans.

Ensemble contre la décharge de Castries

La décharge de Castries et l'usine Ametyst nuisent à notre environnement.



1. Choix du site

Le site de Castries a été choisi arbitrairement. Au départ, c'est à l'Ouest de Montpellier que les deux principaux sites (la Gardiole et Grabels) avaient été retenus. Mais les communes concernées ont refusé cette implantation. Ce refus a alors été entériné par le nouveau président de l'agglomération (et par ailleurs maire d'une commune à l'Ouest de Montpellier). Celui-ci a opté pour le seul endroit situé dans la communauté d'agglomération de Montpellier : **l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux)**, ex-CSDU, de Castries. **Castries qui devenait alors le seul choix possible, pour des raisons purement politiciennes et, ce, malgré des risques environnementaux et sanitaires avérés.**

2. Des Déchets Fermentescibles !

En total désaccord avec les textes de loi (hors la loi au dire des enquêteurs et du CID34 pour les décharges de classe 2), l'ISDND de Castries enterre actuellement des déchets fermentescibles. La communauté d'agglomération le reconnaît d'ailleurs « les stabilisats en provenance d'Amétyst ont encore un pouvoir fermentescible ». La présence de ces déchets fermentescibles est en partie imputable au mauvais fonctionnement de l'usine de méthanisation Ametyst.

L'argument du dysfonctionnement d'Ametyst uniquement depuis l'incendie ne peut pas être retenu car les odeurs – donc les fermentations – étaient ressenties bien avant l'incendie.



3. Des Eaux Souillées !

Les études de la Communauté d'Agglomération en 2007 et 2010 refusent de prendre en compte les résultats des campagnes de mesure du Bureau de Recherche Géologique et Minière : **le casier 1 et le casier 2 sont dans les niveaux hauts de la nappe phréatique contrairement aux recommandations de l'ADEME.** Les couches d'argile censées protéger le fond du casier n'ont pas été inspectées par un organisme indépendant et, hélas, même si les campagnes récentes de mesure de qualité des eaux restent inaccessibles, nous avons pu constater dans les mesures d'eau effectuées jusqu'en 2010 par la GSM des traces de souillures. Ces souillures pourraient être à l'origine de la fermeture des captages des riverains de Malarive.

Les analyses trimestrielles ne permettent pas de détecter d'éventuelle pollution. Les analyses annuelles, plus complètes mais encore insuffisantes, doivent être réalisées plus régulièrement !



4. Un Air Pollué !

La Communauté d'Agglomération s'époumone à nous faire dire que notre air est pur. Mais elle n'a réalisé sur des gaz évacués par les torchères qu'**une seule campagne de mesure en 15 mois d'exploitation**, ceci sans expliquer les quantités importantes de dioxyde de soufre s'y trouvant et en oubliant de mesurer plusieurs polluants. Aucune mesure du biogaz émis par la décharge n'a été réalisée. Les données de fonctionnement des torchères sont erronées. **Les études olfactives n'ont été faites que pour un seul casier, celui en cours d'exploitation.** Et dans le rapport joint à l'enquête publique, pas de relevé de mesure mais des résultats d'une modélisation mathématique qui conclue à une absence d'odeur !

Comme indiqué dans un rapport officiel (Cf. page 13 de « Etude comparative des dangers et des risques liés au biogaz et au gaz naturel », rapport de l'INERIS, en date du 10/04/2006) une décharge dégage environ 200 à 400mg d'hydrogène sulfuré par m³ de déchets. C'est donc environ **80 tonnes de dihydrogène sulfuré qui se dégagent pour 400 000 tonnes de déchets entreposés.** Ce calcul ne tient compte que du casier 1. Bien entendu un deuxième casier engendrera les mêmes dégagements de gaz toxiques pour encore de nombreuses années.

5. Usine de Méthanisation à Castries ?

Enfin, comme vous avez pu le lire dans vos journaux (*Midi libre du 19 février*), le déménagement d'Amétyst à Castries est à l'étude, probablement en liaison avec certains travaux de « recherche sur la végétation méditerranéenne » conduits au Nord du site sur la commune de Montaud.

Que signifie dans le document de l'agglomération (page 3§3 : "Un dispositif de valorisation énergétique du biogaz est à l'étude. Il permettra de limiter le brûlage au profit d'énergie propre")

On attend des réponses claires de la part de l'agglomération sur ce sujet...



6. Un Projet Coûteux !

La Cour des Comptes a épinglé l'agglomération de Montpellier dans son rapport de septembre 2011 (page 72 du rapport, *Les collectivités territoriales et la gestion des déchets ménagers et assimilés, Rapport public thématique, Cour des comptes*). « **La réalisation de cette unité de méthanisation a été particulièrement onéreuse.** Alors que l'enveloppe financière prévisionnelle s'établissait à 57 M€ HT en septembre 2003 (marché de définition du projet et réalisation de l'équipement), **le coût total de l'usine atteint 87,9 M€ HT, dont 3,4 M€ HT d'achats de terrains, 2,9 M€ HT d'assistance à maîtrise d'ouvrage et 81,6 M€ HT pour la construction (en intégrant les travaux supplémentaires), soit un dépassement de plus de 54 % de l'enveloppe financière initiale.** »

Le projet Ametyst n'en finit pas de nous coûter cher. En effet, comme l'usine Ametyst ne fonctionne pas correctement, les résidus issus de cette usine, les stabilisats, sont mis en décharge dans l'ISDND de Castries. Ces déchets continuent donc de fermenter et de dégager des odeurs. Pour essayer de brûler une partie de ces gaz odorants, des torchères ont été installées sur le site de Castries en juillet 2010, montant **530 000 euros HT.** Mais comme ces torchères ne brûlent qu'une partie des gaz dégagés par la décharge, il a été décidé d'installer des vaporisateurs de composés odorants sensés masquer les odeurs, montant **234 645 euros HT.** Quand cela va-t-il s'arrêter ?

Amétyst est présenté en France comme à l'étranger comme l'échec le plus retentissant de la méthanisation : 17 départs d'incendies, évanouissement du personnel suite aux dégagements gazeux (ammoniacal), riverains empestés...

La Communauté d'Agglomération de Montpellier (CAM) n'a nommé que 11 ambassadeurs du tri pour 450 000 habitants, délaissant totalement la politique amont, et ne prévoyant aucune alternative à la méthanisation.

Depuis son inauguration en 2008 cette usine n'a jamais fonctionné correctement pour diverses raisons, et n'a pas été réceptionnée par la CAM. Aucune autre solution qu'Ametyst, ni d'autres décharges que celles de Castries, n'ont été envisagées.

7. Des Questions en attente

↳ Pourquoi cette arrivée de terre à l'ISDND les 16 et 17 février dernier alors que l'enquête publique n'était pas terminée ? Est-ce pour préparer le casier 2 ?

↳ Pas de Casier 3 après le Casier 2. Mais en 2007, il avait déjà dit qu'il n'y aurait pas de casier 2 après le casier 1. Quelle alternative est-il envisagée ?

↳ Pourquoi continuer l'exploitation de la carrière aussi proche de la décharge ? Les tirs de mines ne risquent-ils pas de fragiliser les sols sous la décharge ? Il faut savoir que la décharge de Castries est la seule décharge en France dont l'exploitation est couplée à celle d'une carrière en activité.